

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Chantal Laurin

<https://www.cadre21.org/membres/7df3d07ef61ebd3f8d9eea51>

Date d'obtention : 2024-02-14 01:53:51

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

D'abord il faut rencontrer dans les plus brefs délais l'auteur du signalement ou à la jeune victime (seul à seul) et le rassurer. Ensuite il faut évaluer l'incident en remplissant la grille d'évaluation pour déterminer l'amorce, la nature, les intentions et la nature

Ensuite, il faut vérifier l'information en demandant à la victime s'il y a d'autres personnes au courant de la situation. Le cas échéant, rencontrer ces personnes et remplir la grille d'évaluation seul à seul avec chaque personne. Faire valoir l'importance de rétablir la vie privée de la victime en demandant de pas parler de l'incident avec d'autres jeunes (confidentialité). Il ne faut pas oublier de consulter les politiques ou les règles de l'établissement pour déterminer s'il y a eu infractions aux règles de l'établissement et examiner les dispositifs du Code criminel disponible dans la trousse.

Puis, il faut parler à l'instigateur pour mieux comprendre l'intention de son geste. Déterminer si l'incident est de nature impulsif ou malveillant.

Si l'incident est de nature impulsif, mais qu'il semble que la situation pourrait impliquer l'usage, la possession ou la diffusion de pornographie juvénile, j'envisage de confisquer temporairement le ou les appareils électroniques en cause afin d'arrêter la diffusion des images (appareils devront être éteints par les élèves, placés dans des sacs ou enveloppes scellés en présence des élèves) et j'informe le service de policier, les parents et je fais un signalement à la DPJ.

Si l'incident est malveillant, j'informe automatique le service de police. Je détermine avec eux le quand et le comment informer les parents du jeunes instigateurs et les autres personnes concernées. Je fais un signalement à la DPJ.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens que toutes les situations sont uniques et qu'elles mènent chacune vers des interventions différentes. Je retiens que je dois déclencher la méthode Sexto quand une victime ou un collègue de celle-ci vient dénoncer une situation. Par contre, quand cette dénonciation vient d'un parent, je dois rediriger celui-ci vers le service de police. Je dois aussi m'assurer de rencontrer tous les acteurs impliqués dans la situation (dans le cas d'un incident impulsif) et que je dois en informer le service de police. Dans le cas d'un incident malveillant, je n'ai pas à remplir la grille d'évaluation je dois automatiquement appeler le service de police.

En tout temps, je dois rassurer la victime et les autres personnes impliquées, les supporter dans la situation et leur demander de garder la situation confidentielle.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Agir rapidement tout en prenant le temps de bien colliger toutes les informations nécessaires à une bonne prise de décision (incident impulsif ou malveillant) est selon moi une étape délicate dans notre quotidien déjà bien chargé. De plus, rencontrer tous les élèves impliqués tout en gardant la situation confidentielle reste difficile dans les plus petits milieux, comme le mien, où tout le monde se connaît et se préoccupe de l'autre. L'autre élément délicat pour moi est de décider à quel moment, je dois confisquer l'appareil et à quel moment il n'est pas nécessaire de le faire.